

0762199C  
ACADEMIE DE ROUEN  
COLLEGE MAURICE MAETERLINCK  
48 RUE DU COLLEGE  
76810 LUNERAY  
Tel : 0235047190

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Prélèvement automatique

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 41  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 28/03/2022  
Réuni le : 04/04/2022  
Sous la présidence de : Arnaud-Gerard-C Vasseur  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les modalités du prélèvement automatique pour l'année 2022-2023**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le prélèvement automatique pour le paiement trimestriel des factures de demi-pension se fera de la façon suivante : 2 prélèvements de 50 € et un troisième prélèvement d'ajustement.  
Ces prélèvements ont lieu le 10 de chaque mois.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0